

N° : DE/46/3.2/11.07.2022-11

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>			
<b>Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues</b>			
Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>16</b>
Présents	<b>27</b>	Absents non représentés :	<b>4</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Sorgues, le 11 juillet 2022, après convocation légale reçue le 05 juillet 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M Patrice DE CAMARET, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Valérie PEYRACHE, M Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE,

**Etaient Absents représentés :**

Mme Carine BLANC TESTE (pouvoir donné à Mme Chantal GONNET-OLIVI), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Laurent COMTAT (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), Mme Isabelle DUCRY, (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Florence GUILLAUME, (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Marc MOSSÉ, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), M. Christophe MOURGEON, (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Aurélie VERNHES (pouvoir donné à M. Didier CARLE), M. Gêrôme VIAU (pouvoir donné à Mme Valérie PEYRACHE).

**Étaient Absents non représentés :**

Mme Patricia COURTIER, Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Jean-Claude RUSCELLI

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Thierry ROUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Commune de Monteux – ZAC de Beaulieu - Cession de parcelle à la GMSI 84**

Monsieur Stéphane MICHEL, Conseiller Communautaire explique à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat est propriétaire de la parcelle cadastrée 80 E 1089, sise lieudit la Sorquette, Quartier de Beaulieu à Monteux.  
L'association dénommée GROUPEMENT MEDICO SOCIAL INTERPROFESSIONNEL (GMSI 84), Service de prévention et de santé au travail, propriétaire de la parcelle voisine située le long de la limite séparative, déclare être intéressée par l'acquisition d'une bande de terrain de 238 m<sup>2</sup> environ, à détacher la parcelle 80 E 1089. Ceci afin de pouvoir réaligner sa clôture de manière cohérente et aménager un accès au public.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERA  
LES SORGUES DU COMTAT

99\_DE-084-2484 00293-20220711-DE11072022\_

**Bien concerné :**

Il s'agit de céder une partie à détacher de la parcelle cadastrée 80 E 1089 :

Nom parcelle	Adresse parcelle	Surface totale parcelle en m <sup>2</sup>	Surface à céder en m <sup>2</sup>	Zonage PLU
E 1089	Lieudit la Sorquette	3 690	238	1AUy/1AUya
Surface totale à céder			238	

**Contractant :** L'association dénommée GROUPEMENT MEDICO SOCIAL INTERPROFESSIONNEL (GMSI 84), dont le siège est CARPENTRAS - 214, rue Edouard Daladier.

**Prix de vente :** Le montant de la vente est fixé à 28,00 €/m<sup>2</sup>.

VU le plan de cession ci-annexé,

VU l'avis des Domaines,

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane MICHEL, Conseiller Communautaire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le Président ou en son absence l'un des Vice-Présidents à signer l'acte authentique de vente, ainsi que les éventuelles servitudes tant actives que passives nécessaires à la réalisation de la vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

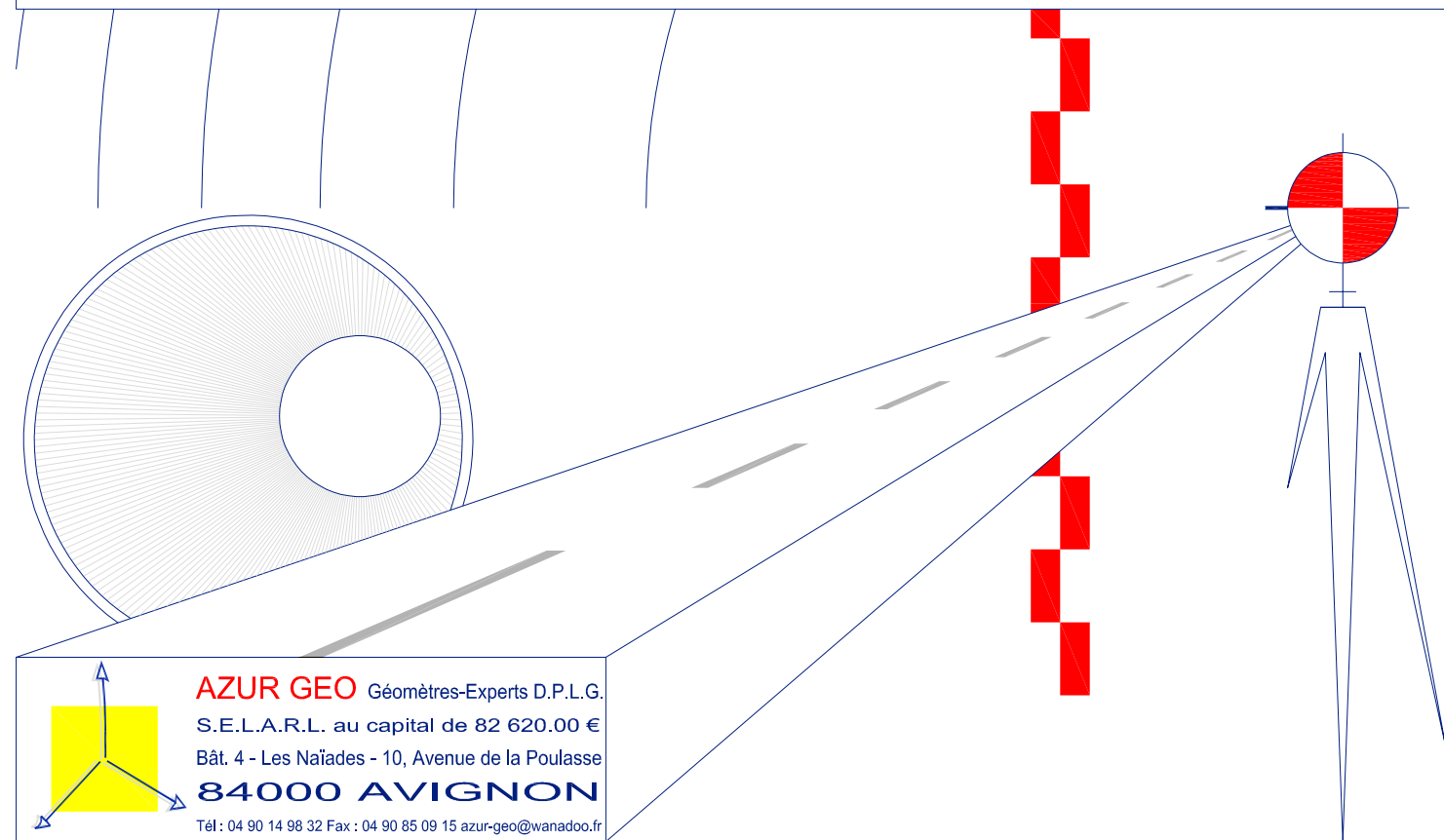
COMMUNE de MONTEUX

# Propriété de la Communauté d'agglomération " Les Sorgues du Comtat "

ZAC DE BEAULIEU

Parcelles cadastrées section E1 n° 1089

Lieu-dit " La Sorguette "

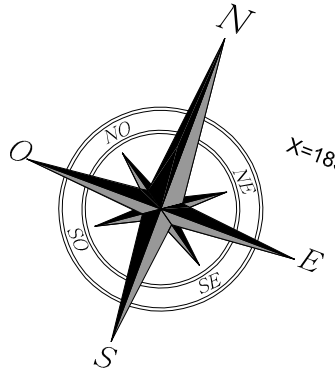


 **AZUR GEO** Géomètres-Experts D.P.L.G.  
S.E.L.A.R.L. au capital de 82 620.00 €  
Bât. 4 - Les Naiades - 10, Avenue de la Poulasse  
**84000 AVIGNON**  
Tél : 04 90 14 98 32 Fax : 04 90 85 09 15 azur-geo@wanadoo.fr

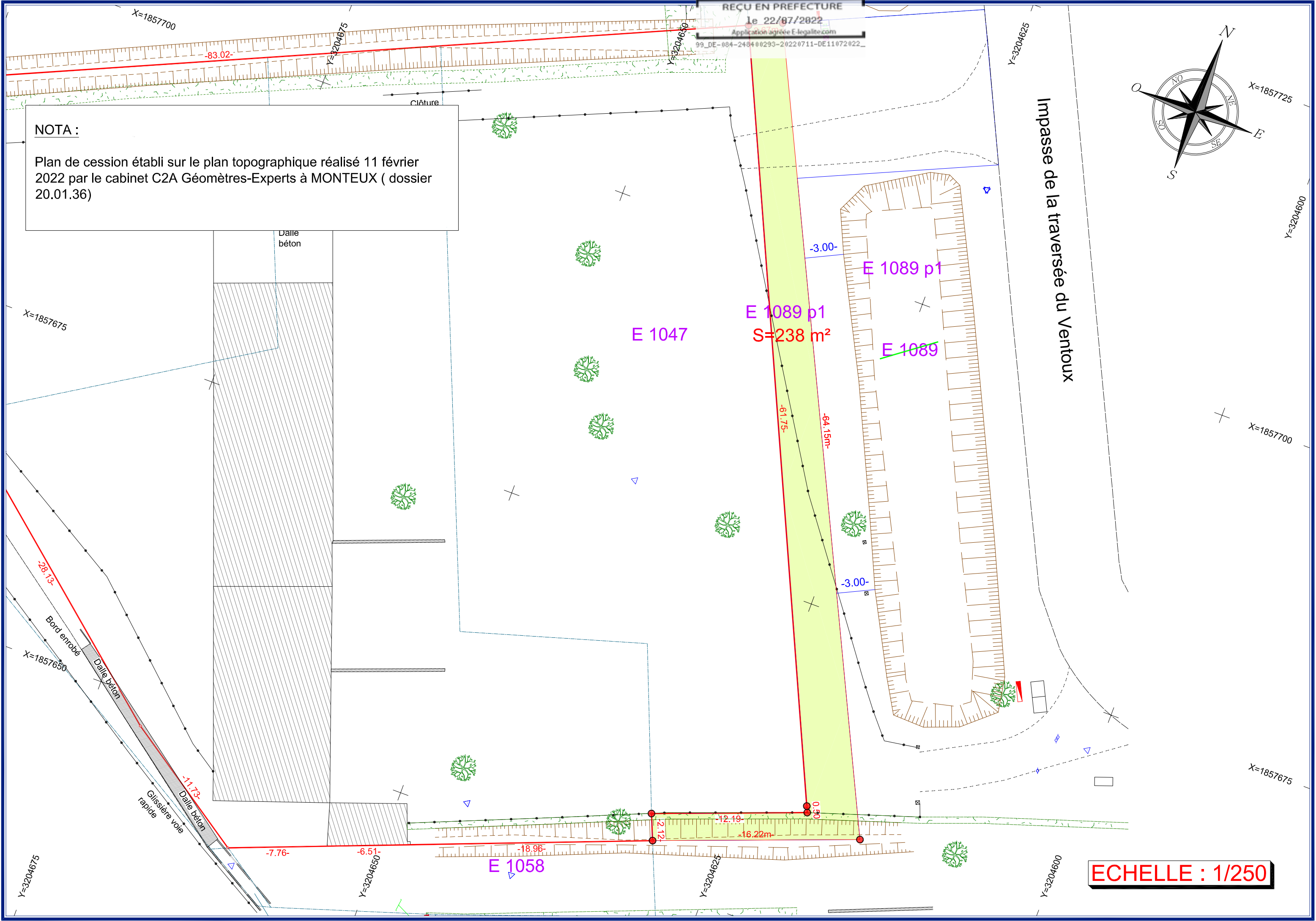
## PLAN DE CESSION

Surface = 238 m<sup>2</sup>

REÇU EN PREFECTURE  
le 22/07/2022  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-084-248400293-20220711-DE11072022



**NOTA :**  
Plan de cession établi sur le plan topographique réalisé 11 février 2022 par le cabinet C2A Géomètres-Experts à MONTEUX ( dossier 20.01.36)



**ECHELLE : 1/250**